

Le 24 Février 2014, le Groupe de Travail souhaitait dans un souci de développement et d'amélioration de notre activité Attelage connaître vos idées ou propositions en tant que Délégué(e) Régional(e), ainsi que celles que vous pourrez recenser auprès des Clubs et des licenciés de votre région.

Vous trouverez ci-dessous l'intégralité de vos courriels et les réponses qui ont été apportées par le Groupe de Travail.

=====

1-- Donner la distance exacte entre les piquets 1,20m ou 1,40m et pas des distances aléatoires au bon vouloir des examinateurs (car pour les virages à 180° en 1,40m les gros chiens ne passent pas).

2- Donner les distances pour le triangle de base du 180°.

R - Le cas du virage à 180° et des distances de piquets seront étudiés en GT

3- Que les parcours de régularité restent cohérent (n'oubliez pas que dans le temps l'équipage transportait divers marchandises).

R - Cela devrait l'être, signaler tout parcours dangereux au GT pour les conducteurs et les chiens

4- Remettre les chronos, c'est le conducteur qui doit estimer le temps sur le trajet car lui seul connaît son chien et sa façon de gérer le parcours, pas l'examineur.

R - C'est contraire au principe de l'évaluation de la régularité

Cf. règlement - les épreuves d'Attelage – B Parcours de régularité

5- Pourquoi allez chercher des personnes extérieures à l'attelage pour les former en tant qu'examineurs, alors que dans notre discipline, il y a des concourants qui eux, ont fait leurs preuves en campagne et en technique en montant leurs propres chiens et qui pourront donner des avis et des conseils aux nouveaux arrivants.

R - Être Concurrent ou Moniteur ne veut pas obligatoirement dire posséder les qualités requises pour devenir un bon examinateur

En concours :

6- Les secrétaires de terrain fassent parties du club organisateur comme normalement pour le GPF (cela évitera les litiges de savoir qui juge).

R - Un secrétaire n'est pas sur le terrain pour juger mais pour assumer la charge de la collecte auprès de l'Examineur.

7- Annoncer les fautes au passage des obstacles, pour ne pas avoir de surprise à la remise des feuilles de pointage.

R - A voir en GT pour finaliser l'état en cours de création dans l'application ProgAttel. Les éléments saisis pour l'épreuve d'obstacles et de régularité pourraient être affichés par concurrent à la fin de chacune des épreuves, mais pas en cours de jugement.

8- Lors de la reconnaissance du parcours de régularité, les commissaires devraient fermer la marche et s'installer au fur et à mesure aux emplacements prévus, cela éviterai une gêne de plus pour les concurrents

R - C'est à l'organisateur de prendre ses dispositions, pour positionner aux emplacements prévus les commissaires afin de gêner le moins possible les concurrents.

9- Signaler les personnes en formation d'examineurs sur la feuille d'engagement

R - Ces personnes sont présentées avant au début du concours et il y a accord de l'organisation pour leur participation. Par contre, il est difficile de le prévoir à l'avance lors de la création des feuilles d'engagement. Sur le terrain, la personne en formation assurera la saisie des notes dans la mesure du possible.

Prévoir des niveaux techniques différents pour les équipages les plus aguerris.

R - Cette possibilité d'étude a été proposée à la réunion de la CNEAC le 23 novembre 2013, le Groupe de Travail est en train de l'étudier.

-- "est-il possible de faire un classement handi chien lors de nos concours ? sachant qu'aux JO en athlétisme certains se mesurent aux valides".

R - Les chiens présentant un handicap moteur ne peuvent pas participer aux épreuves d'Attelage.

A titre personnel, je souhaite que les normes de la charette ne soient plus modifiées car l'achat d'une charette représente un certain coût.

R - Pour le matériel : la Charrette doit être conforme au plan qui figure sur le site de la CNEAC. Aucun attelage dont les caractéristiques seraient différentes ne peut participer à un concours. Pour information cette charrette correspond à celle qui a été homologuée par la CNEAC et qui est actuellement en vente par ANIMO CONCEPT.

Si une nouvelle classe en concours "excellent est créée, avec un parcours comprenant des combinaisons d'obstacles, les combinaisons de 2 obstacles doivent être listés avec les critères permettant d'accéder à cette nouvelle classe. Cette combinaison d'obstacles doit pouvoir être installée rapidement sur le parcours déjà installé pour les autres concurrents : exemple combinaison virage + devers (ne serait déplacé que le devers).

R - Cette possibilité a été proposée à la réunion de la CNEAC le 23 novembre 2013, le Groupe de Travail est en train de l'étudier.

L'année d'attelage étant presque terminée, je souhaite te communiquer mon ressenti en ayant participé à 9 concours :

- 6 concours (moins de 25 chiens) et 3 concours (plus de 30 chiens).

- Concours - 25 chiens avec épreuve de régularité le samedi, avec épreuve d'obstacles et défilé d'harmonie le dimanche -

Après la régularité, les concurrents ont le temps de passer à l'hôtel prendre la clef, de s'occuper de leurs chiens...

Dimanche matin, maintien de l'accueil et du café avant la reconnaissance

- Concours + 30 chiens avec passage d'obstacles le samedi pour une dizaine de chiens (volontaires ou non)

Je pense qu'il n'est pas normal que les conditions de passage d'une même épreuve soient différentes : obstacles + régularité le même jour, temps, luminosité.

R - Une épreuve doit commencer et se terminer le même jour pour limiter au maximum les différences de conditions qu'elles soient climatiques ou autres.

- Perte de convivialité et d'ambiance car tous les concurrents ne sont pas présents : Pendant le passage du samedi, une partie des concurrents doit se rendre à leur hôtel
- Les concurrents passés le samedi ne sont pas présents en début de matinée le dimanche.
Heure tardive du repas du samedi soir (concours de Troyes fin des épreuves 21 h 15). Il ne faut pas oublier nos chiens qui sont restés en voiture jusque une heure du matin.

Je pense que le nombre de concurrents par concours devra être limité à 30-35 afin de réserver le dimanche pour l'épreuve d'obstacles. Avec 5 passages à l'heure, il est tout à fait possible de maintenir une pause déjeuner pour tous.

R - Le nombre maximum de concurrents est à l'étude au Groupe de Travail

La majorité des clubs ont fait appel à Patrick pour juger les concours en 2013. Chaque examinateur a son style (parcours d'obstacles, pas en régularité), je pense qu'il faut réussir en 2014 à organiser des concours avec des examinateurs différents.

Suggestion : quota par examinateur.

R - Chaque Club choisit son Examineur

Concernant le GPF à SOLGNE, je regrette le faible nombre de concurrents venus participer à cette première finale reconnue par la CNEAC. J'espère qu'en 2014 la mobilisation sera plus importante avec le retour de la convivialité et de l'esprit sportif et que le GPF sera maintenu par la CNEAC.

-- **Première demande:** Je voudrai qu'il y ait une "catégorie chien handicapé" afin de permettre à ces chiens qui ont beaucoup de qualités de concourir. Ils pourraient participer aux concours mais avoir un classement à part, comme les personnes qui sont handicapées. En effet certains chiens ayant besoin d'aide et/ou d'équipement spéciaux ne remettraient pas en cause les principes d'égalité entre les concurrents puisqu'ils auraient un podium à part. Mais en même temps ils pourraient participer et à mon avis c'est ce qui est le plus important. Evidemment les maîtres ou maîtresses de ces chiens auraient la certitude de la bonne santé de leur chien et pourraient si nécessaire fournir des certificats fournis par leur vétérinaires.

R - Les chiens présentant un handicap moteur ne peuvent pas participer aux épreuves d'Attelage.

Seconde demande: Je souhaiterai que dans la mesure du possible les obstacles se passent sur un terrain d'entraînement. Ceci pour qu'il y ait moins de disparité entre les mâles et les femelles. En effet, je trouve que les mâles marquent trop sur les terrains qui sont des terrains autre qu'entraînement. La c'est une demande plutôt personnelle par rapport à mon chien.

R - Le Club Organisateur a le choix du terrain dans la mesure de ces possibilités.

Troisième demande: continuer et même renforcer la sécurité des chiens en régularité par rapport au réseau routier. Éviter au maximum les routes et travailler sur des chemins forestiers ou campagnard.

R - Le principe aussi bien pour le parcours de régularité que sur le terrain des obstacles est de proposer des parcours non dangereux pour les conducteurs et les chiens afin de ne pas les mettre en difficulté.

Il faut retenir des parcours ne comportant pas de passages dangereux ou trop pentus et éviter les voies de circulation.

Si cela n'est pas possible il faut sécuriser le lieu avec éventuellement pose de barrières et positionnement d'un commissaire ou deux qui doivent assurer la sécurité en passage difficile et que les chiens sont toujours sous contrôle de leur conducteur.

Quatrième demande: tout faire pour préserver le climat "bon enfant" qui règne dans l'attelage et faire attention que l'esprit "gagne" ou esprit "compétition" ne prennent pas le pas sur la convivialité.

R - Le climat "bon enfant" comme vous dites est à préserver mais si nous participons à un concours nous entrons forcément en compétition et tous les conducteurs n'ont pas le même état d'esprit.

Cinquième demande:

favoriser les entraînements et les tournois interclub afin d'enrichir nos pratiques.

R - Ces entraînements ou tournois sont de l'initiative des Clubs et des Délégués régionaux

Sixième demande: l'attelage nécessite beaucoup de matériel. Est ce qu'il serait possible de créer une bourse d'échange ou de vente de matériel d'occasion ou neuf sur internet. Centraliser toutes ces informations sur un même forum ou site internet.

R - Cela ne concerne pas le GT, il existe des sites de ventes.

Septième demande: organiser des stages de pratique en attelage sur un weekend par exemple comme cela peut se faire en agility sans pour autant que les participants aient obligation d'avoir un certificat de monitorat 1er degré. Stage ouvert à tout un chacun du moment que par exemple on ait sa licence d'attelage ou sa licence de base.

R - Un stage de perfectionnement pourrait être créé au niveau de la CNEAC avec seulement une licence de base, mais les Clubs devront faire enregistrer une demande de stage à la CNEAC et faire appel à un formateur.

Donc cela aura un coût et les Clubs sont-ils prêts à engager des dépenses ?

Cela reste à l'initiative des Clubs, Régions, Délégués ...d'organiser des entraînements interclubs.

Voilà, pour l'instant je n'ai pas d'autres idées. Ce qui est inscrit sur ce mail n'engage que moi . Merci en tous cas de nous demander nos avis.

Bonne continuation.

PS: En plus de vous trois, je trouve dommage que Yannick ne fasse plus parti du groupe travail. mais peut-être est ce son choix? Ne pouvez vous pas être quatre?

R - Le Responsable du GT après sa nomination propose les membres de son groupe au Comité de la CNEAC. J'ai souhaité réduire le nombre de membres et je n'ai pas reconduit Eve MERPIT GONON et Yannick TOINEN.

-- il serait souhaitable que l'attelage redevienne la discipline ouverte aux chiens n'ayant que très peu de place dans les autres disciplines de la SCC, à savoir les "gros chiens". En effet, à éducation et obéissance identique, il est beaucoup plus facile à un 'berger picard' ou un 'labrador' de manoeuvrer qu'à un 'terre neuve' ou un 'saint bernard' par exemple.

Pour ce faire, il suffirait de modifier la taille minimale des chiens (55 ou 60 cm).

R - Un Moniteur peut refuser un chien à l'attelage s'il ne présente pas les qualités nécessaires. C'est déjà ce qui se pratique dans plusieurs clubs.

- Lors du Brevet à l'épreuve de régularité, l'Examineur contrôle si le Chien est apte à la traction en terrain varié.

-Statistiques (Toise) sur les licences 2013

16 chiens de 50 à 55 cm 29 chiens de 55 à 59 cm

88 chiens de 60 à 69 cm 45 chiens de 70 à 81 cm

" Un chien ne peut participer que dans une seule équipe. A l'exception du chien d'un senior qui peut être conduit par un jeune conducteur dans une autre équipe."

Lors de certains concours d'attelage, ce règlement n'est pas appliqué, bien que les juges répondent qu'il est appliqué le règlement de la CNEAC. Le rappel du règlement noté ci-dessus met donc en erreur cette croyance. Il faut donc une décision de la CNEAC pour éventuellement accepter une exception pour l'attelage. Si cette autorisation existe, celle-ci n'a jamais été publiée sur le site

Si les faits appliqués à ce jour persistent, nous pourrions avoir un chien qui participe quatre fois au même concours, deux fois en simple et deux fois en double !!!!!!!

R - Le nombre de participation en simple ou/et duo est à l'étude au Groupe de Travail.

une autre remarque également.

comme dans de nombreuses disciplines, il serait bon d'avoir, avant de sortir du terrain "d'obstacles", **un léger commentaire et le pointage**, cela permettrait aux spectateurs d'estimer les difficultés de la discipline.

R – C'est ce qui a été reproché à Eve de passer du temps avec les concurrents en fin d'épreuve pour expliquer, conseiller ... pendant que les suivants attendent d'effectuer leur parcours.

- Un commentaire même de – de 5 mn imposerait sur une moyenne de 25 candidats de disposer de 2 h supplémentaires. Les concurrents sont-ils prêts à retarder leur départ d'autant ?

A cela il faudrait également ajouter le temps de totaliser les points avec les risques d'erreur que cela comporte.

-- Vous savez on apprend beaucoup en écoutant sur le terrain, les concurrents en dehors du ring et pendant que leurs petits camarades passent, beaucoup de choses négatives du genre "il faut que..., y a qu'à...ceci cela" c'est un mal français, et pas de solution.

Par contre, il arrive que cela débouche sur une réflexion.

L'attelage est une discipline **jeune**, qui ne vient pas de pays extérieurs (Angleterre, Allemagne ou autre) donc difficile d'intégrer L'International. Il faut être **très** patient.

R - A ma connaissance personne n'a jamais évoqué cette perspective.

De ce fait ne pas changer le règlement au gré **de l'humeur de certains(nes)**. Laisser le temps aux équipages de se familiariser avec. De même pour le matériel (obstacles et charrettes) très cher (sans compter le moyen de le transporter d'un lieu à un autre) ne pas changer **sous prétexte que...** Le but est de travailler avec ce qui existe sur une période de cinq ans, après on regarde l'évolution à donner. Par exemple le nombre excessif de concurrents par concours, les sélections, comment et sous quel critère (au nombre de points obtenus, nombre de concours dans la saison, météo, terrain non approprié, dates etc...) Beaucoup de sujet de réflexions.

R - Le règlement ne se change pas au gré de l'humeur de certains(nes) comme vous le dites, mais ne peut se faire que par une proposition du GT au Comité. Si vous avez constaté des anomalies, vous pouvez faire parvenir au groupe de travail vos observations.

- Il en est de même pour le matériel de la Charrette, qui doit être conforme à celui qui figure sur le site de la CNEAC. En un concours aucun attelage dont les caractéristiques seraient différentes ne peut participer aux épreuves dudit concours.

Pour information cette charrette correspond à celle qui a été homologuée par la CNEAC dont le plan est sur www.magazinecneac.fr et qui est actuellement en vente par ANIMO CONCEPT.

- En complément le nombre d'attelage en double évoluant, les dimensions de 2 timons (1 simple et un avec palonniers) seront proposées au comité de la CNEAC.

- Le nombre de concurrents à un concours, en dehors du GPF et les critères de sélection pour le GPF 2015 sont à l'étude au Groupe de Travail.

Pour en revenir aux **bavardages**... Plusieurs exemples, pendant les rencontres, le sujet le plus fréquent c'est le jugement, ou le juge. L'examineur comme vous l'appellez est, selon moi, quelqu'un qui **pratique la discipline** concernée depuis quelques années, qui est formé à tous les postes (secrétaire, informatique, logistique de terrain...) il devrait avoir fait au minimum deux ou trois concours comme secrétaire juge, cela permettrait d'avoir une personne aguerrie aux conditions de concours et des réclamations éventuelles. Un juge ne doit pas exercer ses fonctions dans le cas où un membre(s) de sa famille est compétiteur le jour J. (droit et obligation des juges, article 21 paragraphe 20). Lorsqu'un juge à une personne de sa famille qui fait le concours, il doit inverser avec son secrétaire (le secrétaire devient juge et vice et versa) pour la durée du passage du concurrent, c'est une des raisons pour laquelle, je vous ai dit plus haut que le secrétaire devait être en quelque sorte un juge stagiaire. (Droit et obligation des juges, article 21 paragraphe 12). Eviter qu'un membre de la famille soit secrétaire de juge. Il en est de même pour la personne de l'enregistrement des résultats. Il est souhaitable que ce soit une personne qui n'a aucun lien (familiale) avec le juge. Cette personne doit être indépendante du concours ou même du milieu canin. La saisie des résultats ne demande pas de connaissances particulières.

R - Jugement de sa famille : M. Jean-Claude Métans, Président de la CNEAC, a informé que le comité de la Société Centrale Canine souhaite la meilleure homogénéité possible dans l'application du règlement des juges par les diverses utilisations et que nous devons respecter le règlement des juges de la SCC.

- En ce qui concerne le secrétariat sur le terrain et la saisie des résultats quelles que soient les personnes qui réalisent ce travail, il est très malsain de commencer à douter de tout le monde

La formation sur le terrain (implantation des obstacles) ne doit pas être dans la mesure du possible au petit bonheur. Bien sûr il est libre de faire comme il le sent, mais toujours en fonction de la configuration du terrain et de la difficulté recherchée (sélections ou GPF)

R - Le règlement prévoit pour l'implantation des obstacles une distance minimale de 2 attelages entre 2 obstacles de zone à zone et sur un terrain le plus plat possible.

Existe-t-il une formation ou stage spécifique à la discipline pour être examinateur (juge) ? Je n'en ai jamais vu sur les comptes rendus.

R - Le cursus de stage d'Examineur a été validé par la SCC et figure dans le compte rendu de la Cneac des 31 mai et 1 juin 2013. Les Examineurs sont proposés par le GT et le Comité a validé 6 personnes en 2013, 3 sont en train d'effectuer leur jugement en parallèle.

Autre sujet de **bavardages**, créer une zone autour de la table du parcours de régularité. Des concurrents n'ont pas trouvé normal que des aides, chronomètre leurs adversaires en regardant ce qu'écrit le secrétaire.

R - Une zone délimitée pour le secrétariat est du domaine de l'organisation du concours et de l'Examineur mais on peut s'interroger sur l'esprit convivial.

Bavardages aussi sur les charrettes, leurs dimensions etc... Bien penser à **justifier tout changement**, pour une limite de coût et de **confort du chien** quel que soit sa taille. Le brancard du chien doit être adapté à la morphologie du chien. On le fait pour le monde équin. Des réflexions sont en cours pour des charrettes tout composite à roues orientables. (Il manque une côte sur le plan fourni de charrette, la hauteur du col de cygne).

Au groupe de travail, je constate qu'il n'y a personne du Sud-Ouest, ni du Grand Ouest (des rencontres depuis plusieurs années). Il faudrait peut-être diviser la France en 4 et prendre une personne de chaque quartier, cela serait plus équitable. De même pour les juges cela limiteraient les frais pour l'organisation. C'est mon expérience précédente qui me dicte ça.

R - Seule la charrette homologuée par la CNEAC est acceptée en concours. La hauteur du col de cygne est fonction de la hauteur du chien, donc volontairement pas mentionnée afin que le brancard soit le mieux adapté à la traction.

- Le groupe de Travail a été volontairement réduit de 5 à 3 personnes Moniteur, Déléguée, Examineur. La région Sud-ouest n'est malheureusement pas représentée, ainsi que celles du Sud, mais il n'y a pas de licenciés.

- Pour les Examineurs, actuellement il y a 4 examineurs et il y en aura en fonction de l'avancement des jugements en parallèle 7 examineurs fin 2014 début 2015 ce qui limitera les frais pour les Clubs organisateurs.

Quand on est responsable d'un groupe de travail, je pense qu'il faut se déplacer sur les terrains comme concurrent ou même bénévolement afin de constater par soi-même les points positifs et négatifs, c'est à mon avis la seule manière d'avoir un vrai avis et de faire progresser la discipline (attention une discipline a vite fait de disparaître) ce serait dommage.

R - Au cours du 2ème semestre 2013, à l'occasion de plusieurs concours j'ai pu recueillir les informations et souhaits des concurrents et non pas des rumeurs auxquelles il n'est pas possible d'accorder de crédibilité.

Cette enquête a été créée pour vous permettre de vous exprimer.

Voilà une petite réflexion toute personnelle parmi celle que j'entends et que j'ai retenue.

Gardons l'excellente ambiance qui règne à la troisième mi-temps.

Ce n'est qu'une constatation de terrain de quelqu'un qui a déjà subi critiques et polémiques en d'autres lieux.

RESPECTONS LE TRAVAIL DE CHACUN, FAISONS NOUS PLAISIR AVEC NOS CHIENS ET AYONS UN ESPRIT D'EQUIPE.

--Suite à la demande du GTA, voici quelques remarques qui n'ont qu'un but : aider à construire cette jeune discipline.

Ces remarques sont une synthèse de mes remarques, et de différents retours (remarques directes, rumeurs du bord de terrain..) que j'ai reçus et que je transmets suite à la demande du GTA du 24 février 2014 :

1. Fonctionnement et communication du GTA :

1.1 Est-il prévu, comme il se fait dans bon nombre de GT, *une répartition des missions* sur les différents membres du GT ?

R - Non, les membres du GT participent à tous les dossiers à étudier.

1.2 *Décisions :*

1.2.1. : Quel est le parcours de l'information une fois la décision prise ?

R - Il respecte les règles de fonctionnement de la CNEAC. Après étude du GT, le Responsable du GT propose le compte rendu du groupe de travail au Comité et après débat des membres de la commission un compte rendu est présenté à la SCC pour validation.

1.2.2. Y aura-t-il accès aux comptes rendus de réunion comme il se fait dans certains GT de la CUN ? Exemple de communication : j'espère que votre appel à remarques aura été suivi d'effet. Est-ce que vous nous ferez part de ces retours, au moins pour savoir ce qui a été dit par d'autres personnes ?

R - Chaque compte rendu est validé par la SCC et ensuite mis en ligne sur le site. - Quant aux remarques de cette enquête elles feront l'objet de réponses (cf. mail du 29 mars 2014 aux Délégués Régionaux).

1.2.3. Il serait bon de prévoir un large délai (quelques années) de mise en place des décisions, qu'elles touchent le matériel ou les épreuves. Dans l'utilisation, les règlements sont figés pour une durée de 5 ans. Est-ce le cas de l'attelage ? Quelle en est l'année de départ ?

R - Pour notre activité naissante, il n'est pas retenu de délai entre les modifications de règlement. Le règlement actuellement en vigueur a été mis à jour en janvier 2012 et le GT évitera des modifications trop fréquentes.

1.3 *Circuit des sanctions*

Sur quelle base le GT formule des reproches ou propose des sanctions et surtout avec quelle possibilité de droit de réponse. ?

R - Lors de la réunion du Comité de la CNEAC, en tant que Responsable du GT j'informe le Président et le Comité du compte rendu d'activités de l'année écoulée, des différents problèmes soulevés dans l'activité, des projets du GT, et le Comité me fait part des dossiers à étudier. Il m'appartient ensuite de faire remonter les remarques et de prendre les décisions qui s'imposent.

1.4. *Circuit de l'information*

La discipline a maintenant ses bases. IL s'agit donc de faire des corrections, ajustements de l'existant. Est-ce que ces décisions vont continuer à se décider à 1 ou 2 ou 3 personnes seulement? Dans ce cas, avec quelle logique et sur quelles compétences ? Y a-t-il une analyse de l'attelage équestre par exemple ?

Ou bien une consultation des pratiquants est-elle envisageable ? (Cf fonctionnement de certains GT de la CUN).

Nous avons un système pyramidal (les délégués) et de terrain (les moniteurs) investis dans la discipline. Est-il envisagé de les inclure à un niveau consultatif +/- décisionnel ?

R - CF. mail du 24 février 2014 aux Délégués Régionaux

Toutes mes excuses si je fais souvent allusion à la CUN, mais après consultation, j'ai découvert un fonctionnement assez démocratique sur lequel nous pourrions nous baser.

1. Secrétariat de concours :

Le programme actuel a le mérite d'exister et il a prouvé je pense sa fiabilité. Un programme par la CNEAC est-il d'actualité dans un avenir assez court ?

A quand la gestion du secrétariat par les clubs ?

A quand le choix des secrétaires (terrain et informatique) par les clubs comme dans les autres disciplines ?

Est-il normal que l'examineur doive fournir son propre matériel alors qu'il existe dans les clubs ?

Est-il normal que l'examineur soit aussi parfois secrétaire informatique ?

Est-il normal que tous les examinateurs ne soient pas sur le même fonctionnement ? Certains ont des conjoints qui font une partie du boulot (alors qu'il est stipulé sur le programme « *réservé uniquement aux examinateurs* »), d'autres sont seuls.

Comment les secrétariats vont-ils fonctionner dans le cadre de la formation des nouveaux examinateurs ?

R - J'avais posé cette question au Comité de la CNEAC et GT le 11 janvier 2013, afin d'homogénéiser les applications informatiques entre les différentes activités cynophiles de saisie des concours, compte tenu de la charge de développement d'une application, il n'était pas possible de la planifier. Lorsque cela sera envisageable, je la proposerai en réunion de Comité après une étude de faisabilité par le Groupe de Travail.

- L'application ProgAttel qui a été développée fonctionne sous un environnement informatique et une version de logiciel définie. Toute installation dans d'autres configurations entraînera des plantages des programmes et générera dans les résultats des erreurs qui ne seront pas forcément visibles par un opérateur de saisie.

- La jeunesse de notre activité et le nombre restreint de licenciés ne permettent pas d'envisager la formation de personnes pour assurer la saisie du concours. En l'état actuel de nos moyens, chaque examinateur doit faire un effort dans ce domaine.

Dans le cadre des discussions (réactualisées avec l'agility) pour savoir si un juge peut juger ou non sa famille ou ses proches dans des activités CNEAC, il serait bon de réfléchir à séparer clairement les fonctions :

Le juge (ou tel) est là pour juger, les secrétaires pour noter les résultats et entrer les données, en évitant que l'un soit le conjoint de l'autre pour éviter des possibles conflits d'intérêt (rumeurs collectées sur les bords du terrain).

R - En ce début d'année, il a été rappelé que nous devons respecter le règlement des juges de la SCC.

- Quant aux rumeurs collectées sur le bord du terrain, le Groupe de Travail ne peut pas y accorder de crédit.

2. Élément technique : la largeur des brancards

3.1 : *Aujourd'hui*, la largeur est de 50 cm : pourquoi ? Sur quels arguments cette dimension a été décidée ?

3.2 *Historique* : la charrette étalon, au début de l'attelage, était celle qui est en ma possession. Ce sont ces dimensions qui ont été mises sur plan. Une charrette quelconque, vendu par un magasin en Bretagne. Les dimensions étaient arbitraires.

3.3 : *charrette actuelle* : Elle a repris les dimensions de l'ancienne, mais avec une erreur : la dimension extérieure des brancards de l'ancienne charrette est devenue la dimension intérieure de la nouvelle charrette.

Cette dimension a donc augmentée.

3.4 *Problèmes* : Tous les chiens ont tendance à avoir de la place dans les brancards, même les plus gros qui tournent actuellement en concours. Cette dimension est donc inadaptée.

R - Les dimensions de la Charrette ont été fixées par le Groupe de Travail en place en 2010 qui a validé à l'unanimité les cotes. Le GT s'est d'ailleurs félicité de la clarté des dessins, et de la représentation en 3D par mail en date du 17/02/2010 et 02/05/2010.

- Les plans n'ont pas été modifiés depuis.

3.5 : *Proposition* :

Ne faut-il pas se poser la question de l'adaptation du matériel à l'animal plutôt qu'une standardisation ?

Le brancard lyre ;

En double dimension, il permettrait d'atteindre 2 objectifs : un brancard adapté pour le confort et le bien être du chien (dimension intérieure), et un « gabarit » fixé à l'extérieur pour que tous les brancards aient la même dimension (équité) dans le passage des obstacles. Qu'est ce qui empêcherait un tel système ?

Puis que nous faisons souvent un rapport avec l'historique de l'attelage, observons les cartes postales et nous verrons que les brancards avaient très souvent une largeur adaptée à l'animal.

R - Tous les chiens doivent être attelés de façon identique. On peut remarquer que des "petits" gabarits attelés au brancard homologué, avec une adaptation de longueur de sangle latérale travaillent de façon très efficace.

- Lors du passage du Brevet, certains chiens éprouvent des difficultés sur des passages délicats de régularité, il faut en tenir compte avant de délivrer le Brevet.

3.6 *Rumeur sur les bords du terrain* :

En conservant un brancard assez large, Il se dit que cela permettrait d'éviter des chiens trop étroits, ou trop légers. Faut-il obligatoirement être massif pour être puissant ?

Est-ce le bon moyen pour atteindre cet objectif ? Avec un peu plus de 180 licences en 2013, pouvons nous nous offrir le luxe de refuser des candidats pour cette discipline, du moins pour l'instant, avec comme moyen un matériel inadapté? Je pense que ces 2 problèmes doivent être séparés : Le confort du chien avec un bon matériel, et éventuellement le choix des races autorisées à faire de l'attelage. Peut-être pouvons-nous réfléchir à un rapport taille-poids.

R - cf. ci-dessus, quant aux rumeurs collectées sur le bord du terrain, le Groupe de Travail ne peut pas y accorder de crédit.

3. Ambiance :

Faire de l'attelage, c'est aussi partager des moments conviviaux, des moments d'émotion, des moments difficiles.

Je souhaite que cette ambiance conviviale soit conservée et que nos rassemblements soient de véritable fête du chien.

R - C'est aux licenciés qu'il revient de faire en sorte que cela perdure et aux organisateurs et examinateurs de ne pas alimenter des polémiques.

4. Examineurs :

Pensez vous vraiment que des examinateurs puissent être des personnes qui n'ont jamais pratiqué la discipline qu'ils doivent juger ?

Voici quelques exigences que doivent fournir les candidats juges des disciplines suivantes (trouvées sur le site de la CNEAC)

Pour l'Agility : la photocopie des justificatifs des 5 excellents en agility 2^{ème} degré ou 3^{ème} degré.

Pour l'Obéytmée : la photocopie de 3 justificatifs en concours.

Pour le Flyball et le Frisbee : la photocopie de 3 « Pasflyball » et 3 « Pasfrisbee »

Pour le Canicross, le Canivélo, la Marche avec Chien : la photocopie de 3 participations à 3 courses.

Pourquoi l'attelage n'aurait-il pas des exigences ?

R - L'attelage a ses exigences puisque les candidats examinateurs suivent une formation de 2 jours (voir cursus formation) et doivent pratiquer assessorats et jugement parallèle (voir CR de la CNEAC du 31 mai et 01 juin 2013 à AUCH)

- Quant à la pratique de l'activité, les qualités requises d'un examinateur ne sont pas les mêmes que celles d'un conducteur, même le meilleur.

5. Harmonisation de jugements :

Pourquoi ne pas se rencontrer pour harmoniser nos jugements ? La discipline peut se décliner sous différents aspects, ce qui peut être une richesse. C'est alors le licencié qui fera son choix. Laissons ce processus démocratique se dérouler. Evitons que tous les concours ne soient que des copier-coller d'une pensée unique.

R - Contradiction dans le fait de vouloir se rencontrer pour harmoniser les jugements et le fait de vouloir juger en appliquant le règlement à sa façon !

- Un concours est régi par un règlement qui doit être appliqué pour tous les concurrents.

- Lorsque les nouveaux Examineurs auront été nommés, une réunion sera proposée pour harmoniser les jugements.

Je souhaite sincèrement que le groupe de travail soit dans la recherche d'un consensus plutôt que dans **l'idée d'imposer arbitrairement des règles** en restant éloigné d'une réalité.

En effet, je pense qu'à travers l'activité cynophile, le chien ne doit pas être un outil pour faire grandir l'égo de l'homme.

C'est au conducteur et au décideur de tout niveau de faire en sorte qu'à travers cette activité, le chien sorte grandi.

--OBSTACLES

* on a parlé par un moment qu'il fallait des obstacles démontables. (pédiluve, ...) : quid ?

R - Les clubs peuvent fabriquer des obstacles démontables du moment qu'ils respectent les dimensions.

* Faut-il faire « breveter » par une entreprise des obstacles « standards », pour les clubs qui débutent et n'ont pas de bricoleurs sous la main ?

R - Le coup de fabrication pour un Club risque d'être trop onéreux et de plus impossible à généraliser à l'activité.

* redimensionner les cotes des obstacles qui ont posé problème cette année : virage à 180°, virage en S : distance entre les piquets (à 1.40m entre les piquets, les chiens doivent énormément manœuvrer (cf GPF, « S » quasi infranchissable), centre des virages trop serrés, virages en pointe (CNF Bourg : un virage est une courbe, non ?)) pour le « 8 », dimension des plots centraux ? Distance à 2.70m en entrée me semble surdimensionnée

R - Dimension à étudier en Groupe de Travail.

* pédiluve : y a-t-il une longueur minimale ?

R - Non prévue au règlement.

* secrétaire fourni par le club pour éviter les contestations de parti-pris

R - A l'appréciation de l'Organisateur et de l'Examineur pour le choix du secrétaire.

* informatique est-il toujours réservé aux juges et épouses ? N'est-il pas possible de former des personnes du club ?

R - L'application ProgAttel qui a été développée fonctionne sous un environnement informatique et une version de logiciel définie. Toute installation dans d'autres configurations entraînera des plantages des programmes et générera dans les résultats des erreurs qui ne seront pas forcément visibles par un opérateur de saisie.

- La jeunesse de notre activité et le nombre restreint de licenciés ne permettent pas d'envisager la formation de personnes pour assurer la saisie du concours. En l'état actuel de nos moyens, chaque examinateur doit faire un effort dans ce domaine, d'autant plus qu'il doit valider les résultats.

FEUILLE DE POINTAGE

* afficher au fur et à mesure les résultats (sous forme brouillon ou copie de la feuille définitive au fur et à mesure des passages (comme en ring, obé, ...) pour permettre de corriger les erreurs avant le classement final et la remise des prix, voir les erreurs faites par le concurrent, ...

R - A voir en GT pour finaliser l'état en cours de création dans l'application ProgAttel. Les éléments saisis pour l'épreuve d'obstacles et de régularité pourraient être affichés par concurrent à la fin de chacune des épreuves, mais pas en cours de jugement

* modifier la feuille de pointage pour faire apparaître le type et le nombre de fautes (C : faute par le chien (toucher chien ou charrette), R : refus, M : faute par le maître (toucher par le conducteur, main dans l'obstacle,)) : le juge et le secrétaire de terrain ont largement le temps de cocher les cases pour les obstacles. Et le secrétaire informatique aussi ?

R - A voir en GT, mais difficile à réaliser à l'heure actuelle sans pénaliser fortement les débutants.

RÉGULARITÉ

* problème de la difficulté de l'estimation quand on est 25 ou 30 concurrents à la queue-leu-leu sur des sentiers étroits, on ne peut pas voir ni entendre les remarques de l'examineur quand on est en queue, ni estimer la vitesse à laquelle on se déplace puisque l'effet accordéon s'amplifie à mesure de la chaîne humaine. Les concurrents qui ont des difficultés de déplacement et se déplacent lentement sont forcément en queue.

R - C'est pour cette raison que je demande à l'organisation de prévoir quelqu'un après les

derniers concurrents afin d'éviter que la file ne s'allonge. L'allure de l'Examineur doit être d'un pas normal en veillant à garder le même rythme pour tout le parcours .

* la technicité ou la pente du parcours n'a jamais posé de problème aux chiens qui finalement passent plutôt bien (Bourgoin, St Agathon, Troyes, ...) mais bien aux maîtres ; tenir compte de ce point également (jusqu'à présent, on parle des chiens, ou du fait que les charrettes transportaient des marchandises), car l'attelage permet de donner enfin l'accès aux sports canins à des personnes moins sportives qu'en l'agility, le cani-cross, ... donc évitons de les exclure ; tout en prenant aussi en compte que c'est une épreuve sportive : un parcours sans la moindre difficulté autre que la prise en compte du temps ne présente pas d'intérêt.

R - Pour ce qui est de la pente en régularité, le parcours doit respecter la sécurité des personnes et des chiens.

Difficulté de tout concilier : intérêt pour le compétiteur, difficulté pour le chien ou pour le maître ?

* Tenir compte des conséquences en cas de météo difficile (notamment pour les pentes) et pouvoir proposer en cas de nécessité une alternative : passage plus simple, détour...

* Ne pas faire d'aller-retour

R - Les conditions climatiques et la difficulté du parcours doivent être en plus intégrées dans la distance de l'épreuve qui varie entre 20 à 30 mn.

GPF

principe : épreuve où seuls les meilleurs chiens sélectionnés participent donc forcément plus difficile

R - Création d'une Classe à l'étude au Groupe de Travail

* accepter un terrain pour les obstacles non plat dans la limite du raisonnable : la difficulté technique fait partie de l'épreuve

R - La limite du "raisonnable" doit être la sécurité des conducteurs et des chiens, mais cela n'a pas toujours été respecté (cf. vidéos et photos)

* présenter des configurations plus techniques : abords plus délicats, placements qui nécessitent de conduire à distance

R - A étudier en groupe de travail, mais attention de ne pas devenir des épreuves d'obéissance ...

* présenter des obstacles plus difficiles ou au moins un obstacle combiné (pédiluve dans virage en S, balance accolé en sortie de bouteilles, etc... tout est possible)

R - A étudier en groupe de travail en respectant la définition d'un obstacle combiné dans le règlement.

--1 - les frais de juge, il n'y a pas de juge près de l'Oise, le plus près étant Patrick Dallièrre. Nous comprenons que les juges bénévoles doivent toucher leur déplacement et être logés et nourris, mais les frais ne sont pas supportables par les clubs pour organiser les concours, de plus nous devons payer pratiquement à chaque fois 2 personnes puisque le conjoint est aussi présent. Les clubs qui ont une section attelage nouvellement créée ne peuvent pas organiser de concours pour cette raison.

R - Pour les Examineurs, actuellement il y a 4 examinateurs et il y en aura en fonction de l'avancement des jugements en parallèle 7 examinateurs fin 2014 début 2015 ce qui limitera les frais pour les Clubs organisateurs.

2 - les modifications de règlements, d'obstacles, de charrettes ne sont pas suffisamment connus à l'avance dans le temps. Le matériel coûte assez cher et c'est aussi une raison pour laquelle nous avons du mal à recruter, et quand il faut refaire des modifications sur les charrettes, cela entraîne des frais et un " mouvement de grogne".

R - Les dimensions de la Charrette ont été fixées par le Groupe de Travail en place en 2010 qui a validé à l'unanimité les cotes. Les plans de la charrette se trouvent sur le site de la CNEAC et n'ont pas été modifiés depuis.

- Aucun attelage dont les caractéristiques seraient différentes ne peut participer aux épreuves d'un concours.(Le prêt d'un attelage par un autre concurrent se pratique couramment).

- Pour information cette charrette correspond à celle qui a été homologuée par la CNEAC dont le plan est sur www.magazinecneac.fr et qui est actuellement en vente par ANIMO CONCEPT.

3 - plutôt que de créer une classe excellence, pourquoi ne pas créer une classe débutante. Cela encouragerait plus les nouveaux participants et nous aurions peut-être moins de mal à recruter des personnes. Ça n'empêcherait pas que les obstacles du GPF soient un peu plus durs que les concours normaux.

R – Le Groupe de Travail est en train d'étudier la proposition de créer une 2^{ème} classe avec des concurrents ayant obtenu des résultats en concours, mais pas de créer une 3^{ème} classe de débutant. Cela impliquerait une charge non négligeable de gestion, de prix, de parcours...

4 - concernant le GPF, certaines personnes trouvent anormales de faire au moins un concours en dehors de leur région pour pouvoir y participer;

voici les diverses réflexions recueillies, celle des frais de juge étant la plus importante et la première citée à chaque fois.

R – Le GPF est le concours des meilleurs concurrents de l'année et il doit comporter une sélection qui sera au cours des années à venir plus sélective compte tenu du niveau plus élevé des concurrents.

=====

Réponses du Groupe de Travail ATTELAGE lors de ses réunions du 23 mars 2014 à Saint Dizier et du 27 avril 2014 à Saint Dié.

=====